

DEPARTEMENT  
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN  
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 22 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	36

Objet de la délibération
SCOT ET URBANISME Service ADS Renouvellement des conventions tripartites
Référence
10_20210322_1.4.3

Date de la convocation
17/03/2021

Date d'affichage
25/03/2021

L'année deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à 09 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence en raison des mesures sanitaires, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, M. DECLE, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, GEST, Mme RODINGER, RENAUX, Mme PINON, DUFOUR, BOCQUILLON, CAPELLE, Mme THIEBAUT, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, Mme CARON-DECROIX, WATELAIN, DESFOSSÉS, STOTER, Mme DE WAZIERS, LENGLET, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Mme VANDEPITTE a donné pouvoir à M. DECLE  
M. DOVERGNE a donné pouvoir à M. CAPELLE  
Mme Anna-Maria LEMAIRE a donné pouvoir à Mme CARON-DECROIX  
Mme HIVER a donné pouvoir à M. MAGNIER  
M. DINOARD a donné pouvoir à M. BABAUT

Excusés, absents : M. MERCUZOT, SAVREUX, FOUCAULT, Mme SAVARIEGO, THÉVENIAUD, DESSEAUX, DEBART, OURDOUILLÉ, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, Mme Annick LEMAIRE, CLIQUET, BOHIN, NOBLESSE,

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLE

Vu l'arrêté préfectoral du 1er août 2018, portant transformation du syndicat du Pays du Grand Amiénois en Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Vu la délibération 32/2015 en date du 18 décembre 2015 du comité syndical du Pays du Grand Amiénois portant création d'un service mutualisé à l'échelle du pays, pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

Vu la délibération 56/2019 en date du 12 novembre 2019, du comité syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois portant mise à jour de la convention initiale telle qu'approuvée par le Syndicat Mixte en sa séance du 18 décembre 2015.

Depuis le 1er juillet 2015, les services de l'Etat ont cessé d'assurer les missions liées à l'application du droit des sols (ADS) pour les communes dotées de documents d'urbanisme, se situant dans un EPCI de plus de 10 000 habitants.

La Communauté de communes Nièvre et Somme, la Communauté de communes Somme Sud-Ouest et la Communauté de communes Territoire Nord Picardie ont adhéré à ce service mutualisé.

Les conventions tripartites (Pôle métropolitain du Grand Amiénois/EPCI/Communes) arrivent à échéances en juillet 2021. Ces dernières peuvent être renouvelées pour une durée de 6 ans par une délibération concordante des conseils concernés.

Il convient donc de demander au Comité Syndical de délibérer pour le renouvellement de la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 1er juillet 2021 telle que proposée en pièce jointe de la convocation aux membres du comité syndical.

Ces conventions seront conclues jusqu'au 1er juillet 2027.

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité

- Décide de renouveler la convention tripartite (PMGA/EPCI/Communes) relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 1er juillet 2021.
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à cette convention.



Fait et délibéré le 22 mars 2021  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
P. RIFFLART



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois**

**Utilisateur : Leriverend Emilie**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	1020210322143
Date de la décision :	2021-03-22 00:00:00+01
Objet :	SCOT ET URBANISME - SERVICE ADS - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS TRIPARTITES
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20210322-1020210322143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à emilie.leriverend@grandamienois.com

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20210322-1020210322143-DE-1-1_0.xml	text/xml	949
Nom original :		
Délib10_Convention ADS renouvellement.pdf	application/pdf	122248
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20210322-1020210322143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	122248

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 mars 2021 à 10h56min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 mars 2021 à 10h56min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 mars 2021 à 10h56min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 mars 2021 à 10h56min49s	Reçu par le MI le 2021-03-23

